



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 31 Juillet à 14 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 Juillet 2013, et reconvoqué le 26 Juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. BASTELICA
M. LAUDATO	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme PERES, M. BERNARDI, M. ZUCARELLI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, MM. FERRARA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	31

M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 31 juillet 2013

Délibération N°2013 / 241

Journées Européennes du Patrimoine, 14 et 15 septembre 2013.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Les « *Journées Européennes du Patrimoine* » sont une manifestation nationale créée en 1984 par le Ministère de la Culture et de la Communication. Cet événement, qui se déroule chaque année durant le troisième week-end de septembre, est l'occasion de découvrir les richesses du patrimoine et permet de faire connaître l'action des pouvoirs publics et des acteurs agissant quotidiennement pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine. Avec plus de 12 millions de visiteurs en 2012 et en 2011, l'événement connaît toujours un grand succès.

Depuis 1995, un thème national est défini chaque année pour fédérer les initiatives locales et mettre en lumière un aspect particulier du patrimoine. Ces thématiques favorisent des ouvertures inédites et des animations particulières.

Pour l'année 2013, le rendez-vous est donné au public les 14 et 15 septembre 2013, pour la trentième édition des Journées européennes du patrimoine, qui auront pour thème « *1913-2013, cent ans de protection* ». Ce sera donc l'occasion de revenir sur l'histoire et l'évolution de la protection au titre des Monuments historiques.

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

14 et 15 septembre 2013

« 1913-2013 : cent ans de protection »

Objectifs et orientations thématiques

L'année 2013 revêt pour le monde du patrimoine une importance bien particulière puisqu'elle sera le cadre de la commémoration d'une **loi fondatrice pour la protection des monuments historiques en France, celle du 31 décembre 1913**, mais aussi de la célébration du **30e anniversaire des Journées européennes du patrimoine**. Deux événements majeurs, qui ont vocation à unir leur charge culturelle et symbolique pour convier les citoyens à partager leur amour du patrimoine en cette année historique.

Par ses obligations en matière de restauration, d'entretien et de valorisation, la protection patrimoniale a permis depuis un siècle de développer mais aussi de maintenir des savoir-faire ancestraux, eux mêmes garants de la continuité des sites patrimoniaux et par là même du tissu culturel et touristique de chaque région. Vecteur d'innovation technique et de dynamisme économique, mais aussi maillon d'excellence, elle marque aujourd'hui encore, par son importance historique, culturelle et socioéconomique, chaque territoire de France.

À l'aube d'une nouvelle loi sur le patrimoine prévue pour courant 2013, cette double commémoration exceptionnelle doit ainsi célébrer l'extraordinaire vitalité de l'action patrimoniale et des échanges qui se sont noués – et continuent de se nouer – autour de la richesse de notre patrimoine. Cet engagement, s'il a son histoire institutionnelle, repose également sur l'activité et la passion de nombreux acteurs de la société civile, qui ont largement participé au renouvellement du regard sur les patrimoines et à l'enrichissement de ses acceptions.

100 ANS DE PROTECTION, 30 ANS DE PASSION PARTAGÉE

Cent ans après sa promulgation, la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques (intégrée depuis 2004, avec les autres grandes lois patrimoniales relatives aux musées, à l'archéologie, aux archives et aux bibliothèques, au **code du patrimoine**) a donné naissance à

un système de dispositifs de protection du patrimoine monumental, architectural, urbain, archéologique et paysager d'une grande richesse.

D'abord *Journée Portes Ouvertes des Monuments historiques* dès 1984, puis devenues *européennes* à partir de 1991, les Journées européennes du patrimoine n'ont cessé, chaque troisième week-end de septembre, de valoriser ce patrimoine exceptionnel. L'événement a toujours souligné, voire accompagné, l'extension de la notion de patrimoine, tant chronologique que typologique, qui s'incarne aujourd'hui dans les politiques patrimoniales territoriales.

Parce qu'elles stimulent, au-delà de la fête, la fréquentation pérenne des monuments publics et privés, les Journées européennes du patrimoine constituent un outil unique de valorisation de l'action des pouvoirs publics et de l'ensemble des acteurs du patrimoine. Elles représentent un prolongement convivial de la politique de protection des monuments historiques et favorisent de cette manière depuis trente ans l'appropriation de ses missions par les citoyens de tous âges.

En célébrant un siècle de protection patrimoniale pour la trentième édition des Journées européennes du patrimoine, le thème 2013 rappelle la vocation originelle de la manifestation, nourrie au fil des éditions : faire connaître les richesses monumentales et mobilières qui nous entourent, celles que l'on croise sans plus les voir, souvent sans reconnaître leur singularité ou l'extrême importance de leur protection.

Il s'attache également à mettre en lumière *les* patrimoines dans toute leur diversité (architectural, militaire, religieux, archéologique, rural et urbain, minier et industriel, scientifique, maritime et fluvial, ferroviaire, artistique ...) sur l'ensemble des territoires, de la grande métropole à la petite commune.

Programme des Journées Européennes du Patrimoine 2013

Ville d'Ajaccio

La Ville d'Ajaccio propose aux visiteurs et aux curieux de découvrir son patrimoine à travers de nombreuses manifestations pour tous publics : visites guidées, balades, concert, expositions, conférences ... Gratuites, certaines visites nécessitent néanmoins une inscription au préalable.

VISITES GUIDÉES PROPOSÉES PAR L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

Récemment labellisée « Ville d'art et d'histoire », la ville d'Ajaccio possède de nombreux édifices classés ou inscrits au titre des monuments historiques. Au cours d'une balade pédestre dans le quartier historique, l'Office de tourisme d'Ajaccio propose de découvrir ou de redécouvrir l'histoire de certains d'entre eux : la citadelle fondée par les Génois, la cathédrale de style baroque, la maison Bonaparte lieu de naissance de Napoléon et bien d'autres lieux de la vieille ville... .

Trois visites sont prévues le samedi (à 10h et à 14h) et le dimanche (à 10h).

CAUE DE LA CORSE-DU-SUD (CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT)

"Pour les Journées du Patrimoine 2013 dont le thème est le patrimoine protégé, le CAUE 2A propose de réaliser un parcours urbain permettant de présenter le patrimoine architectural protégé de la ville d'Ajaccio et celui qui n'a pas eu le temps de l'être... Seront ainsi évoqués certains bâtiments à la valeur historique importante qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous ainsi que ceux qui ont été réhabilités et ceux qui sont dans l'attente d'un rajeunissement...". La visite est organisée le samedi 14 septembre.

LABORATOIRE RÉGIONAL D'ARCHÉOLOGIE (LRA)

Destiné à tout public et encadré par un docteur en archéologie, le LRA propose une visite de la tour **des Sanguinaires** (tour de « terre »).

Les tours littorales, l'une des représentations figurées la plus représentative de la Corse, présentent des intérêts historiques et architecturaux remarquables. Edifiées pour beaucoup durant le XVI^e siècle, elles participent au système défensif mis en place par l'autorité génoise, essentiellement dans le cadre de la lutte contre les « incursions barbaresques », ces corsaires venus le plus souvent des côtes d'Afrique du Nord. Après avoir évoqué le contexte historique dans lequel ces bâtiments ont été édifiés, l'intervenant du LRA abordera, dans un site offrant un point de vue remarquable, le thème des différentes tours littorales ayant constitué le maillage défensif du golfe d'Ajaccio. Enfin, en s'appuyant sur l'exemple de la tour de la Parata, il évoquera les modalités de construction et les caractéristiques techniques de ces bâtiments qui composent le paysage littoral de la Corse depuis plus de 500 ans.

BIBLIOTHEQUE FESCH (SALLE PATRIMONIALE)

Située au rez-de-chaussée de l'aile gauche du Palais Fesch, la bibliothèque municipale d'Ajaccio ouverte dans les locaux actuels en 1868, dispose d'une belle et imposante salle de lecture de 30 mètres de long et compte plus de 40 000 ouvrages du XV^{ème} au XIX^{ème} siècle. La bibliothèque a été classée parmi les Monuments Historiques en 1986.

La bibliothèque municipale Fesch sera ouverte durant ce week-end, de 9h à 18h. Elle y présentera une exposition intitulée "La représentation de la Corse dans les livres anciens du Fonds patrimonial".

ESPACE DIAMANT

En adéquation avec le thème national, l'espace Diamant propose le samedi 14 des conférences sur la thématique **1913-2013 : cent ans de protection** également illustrées par une exposition de panneaux.

Mr Franck Leandri, conservateur régional de l'archéologie et Mr Daniel Istria, chercheur au CNRS feront une communication sur "*La protection du patrimoine archéologique de la Corse, depuis la visite de Prosper Mérimée à la mise au jour du site de Saint-Jean*".

PALAIS FESCH, MUSÉE DES BEAUX-ARTS :

En accord avec le thème de cette année pour les *Journées du patrimoine*, portant sur la protection légale, scientifique et matérielle du patrimoine, le Palais Fesch fera un retour en arrière sur sa propre histoire, depuis le legs du cardinal Fesch jusqu'à l'informatisation de ses collections en proposant une exposition dans la Grande Galerie du musée intitulée **1913 – 2013, cent ans de protection, une petite histoire du palais Fesch à travers les documents.**

Pour un musée, la protection du patrimoine passe par la conservation, mais aussi par l'inventaire et la documentation des collections (dossiers d'œuvres, photographies et dossiers de restaurations). Seront donc présentés à cette occasion des documents anciens tels qu'inventaires des collections et catalogues de vente ainsi que quelques personnalités en charge du musée au XIX^e puis au début du XX^e siècles comme les peintres François Peraldi et Dominique Frassati.

Enfin, il sera également possible de visiter les deux autres expositions temporaires actuellement programmées, à savoir :

- *Le peuple de Rome: Représentations et imaginaire de Napoléon à l'Unité italienne,*
- *Dans la roue de l'art.*

LE SALON NAPOLEONIEN DE L'HÔTEL DE VILLE AINSI QUE LE BUREAU DU MAIRE seront ouverts au public le dimanche. Des visites guidées y seront proposées.

EGLISE ANGLICANE

L'église anglicane offrira un concert de musique classique en fin d'après-midi le dimanche 15 septembre.

Deux artistes corses conjuguent leur amour de la musique pour proposer un concert *violon et piano* aux accents printaniers et romantiques. Au programme de la première partie, deux œuvres majeures du répertoire de la sonate : une sonate de MOZART et la célèbre « *Sonate du Printemps* » de BEETHOVEN. La seconde partie se prolonge avec deux œuvres très romantiques, la magnifique *Romance* de DVORAK et la sonate du compositeur italien Giuseppe MARTUCCI.

SITE DES MILELLI

Le site protégé des Milelli, situé aux portes d'Ajaccio, est l'ancienne propriété agricole et de villégiature de la famille Bonaparte. S'étendant sur 12 ha, il se compose d'une oliveraie, d'un verger et d'une maison de maître, typique de l'architecture rurale de la Corse du 18^{ème} siècle. Cédé à la Ville d'Ajaccio à sa mort par le Cardinal Fesch, oncle de Napoléon, le domaine est aujourd'hui un lieu de promenade dont la dimension rupestre et historique en fait un fleuron du patrimoine ajaccien et, au-delà, insulaire.

Le site est protégé par un double classement national : l'ensemble du domaine est classé au titre de la loi sur les sites remarquables (loi du 2 mai 1930) et la maison (toit et façades) l'est au titre des monuments historiques. La Ville va engager, dès 2013, un programme de mise en valeur du site dans le respect des règles de sa protection, afin de mieux accueillir les familles ajacciennes et les visiteurs.

Tout au long du week-end, des animations en libre accès autour du site seront proposées :

- Samedi à 10h : "Les Bonaparte aux Milelli" par Noël Pinzuti.

- Samedi à 15h : "L'oliveraie hier et aujourd'hui" par Mr Marc Poggi, oléiculteur du domaine des Milelli.
- Dimanche à 15h : "Découverte de l'arboretum et du potager" (partenariat Apieu/Cpie).
- Dimanche à 10h : "Promenade écologique aux Milelli" (partenariat Apieu/Cpie).

SITE DE LA PARATA/SANGUINAIRES :

Patrimoine naturel et culturel fort de la ville d'Ajaccio et de la Corse, les îles Sanguinaires sont classées depuis 1974 au titre de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites. En 1995, ce classement s'étend à la Pointe de la Parata et sa tour génoise, faisant aujourd'hui de l'ensemble un vaste espace protégé, « Figure de proue » de l'entrée de la ville. L'extrême beauté des lieux, le caractère emblématique qu'il revêt pour les Corses et les visiteurs, ainsi que de son caractère exceptionnel du point de vue environnemental en font un lieu unique.

Des animations en libre accès seront proposées autour du site le dimanche toute la journée :

- une exposition de photographies sur le Grand Site de la Parata "100 ans de protection",
- une conférence sur l'évolution du Grand Site au fil du siècle.

LE LAZARET OLLANDINI :

Datant du 2^{ème} quart du XIX^{ème} siècle et inscrit aux Monuments Historiques depuis 1977, le Lazaret est un lieu historique et unique de la cité impériale. Ce site chargé d'histoire compte aujourd'hui parmi les principaux lieux culturels de la ville proposant une programmation annuelle remarquable.

Le lazaret sera ouvert au public le samedi après-midi, de 16h à 19h. On pourra y admirer les 32 sculptures de l'artiste Marc Petit.

MUSÉE A BANDERA :

Musée d'Histoire Corse Méditerranéenne de type associatif retraçant l'histoire de la Corse depuis la Préhistoire jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, le musée A Bandera sera ouvert gratuitement au public le samedi et le dimanche de 10h à 17h.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER le programme de la 30^{ème} édition des Journées européennes du Patrimoine.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs relatifs à l'ensemble de cette programmation.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2013 et les dépenses seront imputées au Chapitre 11, Fonction 324

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de son Président,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,

Vu la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission municipale compétente en date du 25 juillet 2013,

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

le programme des Journées européennes du Patrimoine, tel qu'exposé ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire,

à signer tous actes administratifs relatifs à cette programmation et à passer tous contrats relatifs à ce programme.

DIT

que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2013 et les dépenses imputées au Chapitre 11, Fonction 324.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à Ajaccio les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE,

Simon Renucci
Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130731-2013_241-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/08/2013